

<https://www.yoleok.org/Amendements-proposes-pour-2005.html>



Amendements proposés pour 2005

- La Yole-OK - Règles de jauge, constitution -



Date de mise en ligne : dimanche 18 juillet 2004

Copyright © AspryOK : Association Sportive des pratiquants de Yole-OK -

Tous droits réservés

Toutes ces propositions ne seront effectives que si :

- Elles sont validées lors de l'AG de l'OKDIA du 27 Juillet 2004.
- L'ISAF les valide en fin d'année.

Donc si vous vous précipitez dans la construction d'une dérive en carbone, aucune garantie sur l'autorisation de l'utiliser en championnats en 2005.

dérives et safrans :

L'utilisation du GRP/CRP en remplacement du GRP est préconisé. Ce qui voudrait dire que l'usage du carbone serait autorisé pour les dérives et safrans.

GRP : Glass Reinforced Plastic : Fibre de verre + résine CRP : Carbon Reinforced Plastic : Fibre de carbone + résine.

les mâts :

Diamètre minimal de 60 au lieu de 62 mm : permet de recouper les anciens mâts de fin sans avoir à ajouter une peau d'un mm pour être dans la jauge. Poids correcteurs au delà des 600 g autorisés jusqu'à 2 kg si le surplus est réparti entre 20 cm sous la tête de mât et au dessus de l'étambrai.

La voile :

Autorisation d'une nouvelle définition des tissus : **woven ply** en plus des définitions autorisées actuellement : soft sail et single-ply sail.

En bref : le même tissu doit être utilisé pour toute la voile et interdiction des tissus laminés. (Je n'ai pas saisi la subtilité de cet ajout !). Dans les autres séries (optimist, 470, 420, etc ..) on utilise aussi ce terme de "woven ply" mais pas dans la liste des tissus autorisés.

Woven Ply : A ply which, when torn, can be separated into fibres without leaving evidence of a film. Rule G.1.5

Pli Tissé : Un pli qui, une fois déchiré, peut être séparé dans des fibres sans laisser l'évidence d'un film. Règle ISAF G.1.5

Soft Sail : A sail where the body of the sail is capable of being folded flat in any direction without damaging any ply other than by creasing. Rule G.1.4

Voile Molle : Une voile où le corps de la voile est capable d'être plié à plat dans n'importe quelle direction sans

endommager n'importe quel pli autre que par se plisser. Règle ISAF G.1.4

Single Ply Sail : A sail, except at seams, where all parts of the body of the sail consist of only one ply.

La voile simple épaisseur : Une voile, où excepté à ses coutures, toutes les parties du corps de la voile se composent d'une seule couche de tissu.